

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU VINGT-CINQ JANVIER DEUX MILLE VINGT-DEUX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 21

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 25

Convoqués le :
19/01/2022

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire.
Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Léo KANNY, Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Monique SCHALLER, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Madame Michèle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Clément CONROUX, Madame Pascale HOLLE.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Valérie BOHR, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Madame Dominique LANCERON.

Monsieur Yann MAUCOURT, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Monsieur Farès CHABI, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Madame Virginie GELLENONCOURT.

Madame Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI.

Secrétaire de séance : Madame Bernadette LAPAQUE

=====

POINT 2022-03- Mise à disposition d'un terrain de football communal au profit de l'association de football « EXCELSIOR Cuvry »

Rapporteur : Marc PINAULT

Monsieur Le Président de l'association de football « EXCELSIOR Cuvry » a sollicité la commune afin de disposer d'un terrain permettant de s'entraîner durant la période du vendredi 4 février 2022 au vendredi 4 mars 2022, de 19h30 à 21h.

La Commune possède un terrain de football à 11 joueurs situé rue de Constantine et se propose de réserver cet espace afin de donner satisfaction à cette association.

Dans cet objectif, il est nécessaire d'établir une convention d'occupation des lieux.

Le contrat administratif sera une convention d'occupation à titre gratuit, précaire et révocable en application des articles L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet, en cas de besoin, de résilier le contrat à tout moment pour motif d'intérêt général.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

AUTORISE l'occupation à titre gratuit, précaire et révocable de ce lieu, propriété de la commune, situé rue de Constantine par l'association de football « EXCELSIOR Cuvry » représentée par son Président,

DIT que la convention prendra fin à l'issue de la date indiquée ci-dessus et que seule une reconduction expresse permettra de poursuivre la convention d'occupation,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention initiale d'occupation à titre gratuit, précaire et révocable et les éventuelles reconductions qu'il pourrait y avoir,

ACCEPTTE tous les termes de la convention ci-annexée,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 25/01/2022

Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20220125-2022-03-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2022

Affichage : 28/01/2022

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.